

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 mars 2001

Original: français

**Lette datée du 12 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 9 mars 2001 par la présidence au nom de l'Union européenne, sur la situation en matière de sécurité à la frontière entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Per **Norström**

**Annexe à la lettre datée du 12 mars 2001, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 9 mars 2001 par la présidence
au nom de l'Union européenne, sur la situation en matière
de sécurité à la frontière entre l'ancienne République yougoslave
de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie**

L'Union européenne considère que la stabilité de l'ancienne République yougoslave de Macédoine revêt une importance capitale pour le développement futur de l'ensemble de la région et une nouvelle fois elle condamne vigoureusement les attaques lancées récemment dans cette zone par des extrémistes albanais de souche, qui mettent en péril la stabilité et la sécurité du pays et de la région.

Le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne a eu, le 9 mars, un échange de vues avec le Ministre des affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, M. Srgjan Kerim, au sujet du plan d'action de son gouvernement prévoyant des mesures en vue de faire cesser les violences et de garantir une stabilité durable à la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie, lequel plan avait été présenté au Conseil de sécurité le 7 mars. Il appuie la politique du Gouvernement qui vise à maintenir un niveau approprié de modération, en préservant la stabilité politique du pays et en favorisant l'entente et la coopération entre tous les groupes ethniques de la population. À cet égard, l'Union européenne se félicite que la KFOR, la MINUK et les autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine aient multiplié les contacts pour faire face à la situation tendue qui prévaut dans la zone frontalière. Elle se félicite des actions déjà menées, en particulier par la KFOR, et elle invite tous les pays limitrophes ainsi que les organisations internationales actives dans la région à examiner quel type de soutien ils pourraient apporter. Elle souligne l'importance du rôle joué par la KFOR, l'Union européenne et sa mission de surveillance, ainsi que la mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, notamment en ce qui concerne la surveillance le long des frontières de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Rappelant l'importance que revêt la gestion intégrée des frontières, l'Union européenne se déclare disposée à soutenir les efforts déployés par les pays de la région. Dans le cadre de l'amélioration des relations interethniques, l'Union européenne apporte une contribution substantielle à l'Université de l'Europe du Sud-Est, à Tetovo.

L'Union européenne appelle une nouvelle fois toutes les forces politiques de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et du Kosovo à désolidariser des forces qui sont à l'origine des récentes attaques, à les isoler et à assumer leur responsabilité en ce qui concerne la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne réaffirme qu'elle est fermement attachée au principe de l'inviolabilité des frontières dans la région, qui sont reconnues au niveau international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'ancienne yougoslave de Macédoine.